

ARRONDISSEMENT
DE
SENLISCANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-32DEL_CM240426-DE

du vendredi 24 avril 2026

CONVOCACTION

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUPELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUPELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**27 AVR. 2026**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**29 AVR. 2026****Absents représentés**

M. BOUJDOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI**32 Plan de récolement décennal du musée Gallé-Juillet****■ Rapport de présentation :****Peggy MOUPELLÉ, Adjointe**

Le musée Gallé-Juillet, musée municipal de la ville de Creil, ayant reçu l'appellation *Musée de France*, ses missions permanentes sont définies par le code de du patrimoine. Ses collections doivent faire l'objet d'une inscription sur un inventaire, leur récolement devant être effectué tous les dix ans.

La responsabilité du récolement incombe à la personne morale propriétaire des collections. Elle valide en amont le plan de récolement décennal, document de pilotage rédigé par le chef d'établissement.

En 2026, le musée Gallé-Juillet entame son troisième récolement décennal, qui consiste, conformément à l'arrêté du 25 mai 2004, à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire :

- la présence du bien dans les collections ;
- sa localisation ;
- l'état du bien ;
- son marquage ;
- la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Ce récolement est planifié par campagnes, en fonction de l'organisation du musée, par lieu, technique et corpus. Il est prévu que chaque campagne de récolement fasse l'objet d'un procès-verbal rédigé par le professionnel responsable des collections. Les procès-verbaux sont conservés par le musée.

Chaque procès-verbal décrit la méthode adoptée, le champ couvert par le recolement, ainsi que les résultats de la campagne, notamment la liste des biens non vus ou manquants, la liste des biens détruits, la liste des biens inventoriés ou à inventorier à l'issue du récolement.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-32DEL_CM240426-DE

En 2026, le musée Gallé-Juillet entame son troisième recolement décennal. Le plan de recolement décennal, document de pilotage rédigé par le chef d'établissement, doit être validé par la personne morale propriétaire des collections.

Il vous est demandé d'approuver le plan de recolement décennal du musée Gallé-Juillet de Creil.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code du patrimoine, et notamment l'article L451-2,

Vu la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au recolement,

Vu la circulaire 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de recolement des collections des musées de France,

Vu la note-circulaire du 19 juillet 2012 relative à la problématique des matériels d'étude et à la méthodologie préalable à l'affectation de certains de ces biens aux collections des musées de France,

Vu la note-circulaire du 4 mai 2016 relative à la méthodologie du recolement des ensembles dits indécomposables et aux opérations de post-recolement des collections des musées de France,

Vu la délibération n°38 en date du 24 juin 2019, certifié exécutoire le 1^{er} juillet 2019, approuvant le projet scientifique et culturel du musée Gallé-Juillet,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : de valider le plan de recolement décennal du musée Gallé-Juillet de Creil.

CREIL, le **29 AVR. 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Omar YAQOUB



Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI